

d'un accord général sur les céréales plutôt qu'un nouvel accord international sur le blé. En conséquence, le Canada, en avril 1967, a voté de concert avec la mince majorité du Conseil international du blé qui a rejeté l'ancien Accord international sur le blé en faveur d'un nouvel instrument qui serait plus tard approuvé.

● (5.20 p.m.)

Les pays signataires de l'ancien Accord international sur le blé étaient moralement engagés à respecter l'ancienne structure des prix jusqu'au moment où un nouvel accord international entrerait en vigueur. Ainsi le Canada, parmi d'autres pays exportateurs, se trouverait sur le premier marché libre du blé qu'il y ait eu depuis vingt ans, jusqu'à ce qu'un accord soit conclu.

La seule protection était l'obligation morale d'observer l'ancien système de prix, mais aucune protection officielle n'existait. A Genève, on n'est parvenu à aucun accord quant à un arrangement général sur les céréales. On s'est contenté d'un accord sur les grains destiné à entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1968 et prévoyant pour le blé un prix minimum de \$1.75 le boisseau, pour du blé dur d'hiver américain vendu dans les ports du golfe du Mexique. Cela équivalait à \$1.95 pour le blé n° 1 du Nord, à la tête des Grands Lacs. Le prix maximum devait être de \$2.385 sur la même base. Le prix dont on est finalement convenu était, comme par hasard, plus de 11c. au-dessous du prix offert à Genève par le Canada.

Il était entendu que les nations exportatrices et importatrices allaient se rencontrer pour décider des détails du nouvel accord. Cinquante-deux nations, je crois, se sont réunies à Rome, le 12 juillet 1967, pour discuter d'un projet d'accord conforme aux décisions prises à Genève. Elles croyaient qu'en attendant, les prix établis en vertu de l'ancien Accord international du blé seraient maintenus grâce à une sorte d'entente tacite. Mais, dès le 13 juillet, c'est-à-dire le lendemain de l'ouverture de la conférence, les exportateurs américains faisaient des ventes à l'étranger à des prix plus bas que l'ancien minimum. L'accord tacite sur lequel comptait le producteur de blé canadien se trouvait dès lors démythifié.

On ne peut guère en douter, les négociateurs canadiens étaient prêts à sacrifier à un nouveau système le système sûr et éprouvé des anciens accords internationaux sur le blé, prêts aussi à laisser nos producteurs de blé exposés pendant un an aux périls d'un marché mondial libre afin de tenter d'obtenir des avantages plus précieux pour l'industrie dans d'autres secteurs de la négociation Kennedy. On prétendait qu'il n'y avait rien à craindre d'une période de marché libre—le marché

[M. Southam.]

mondial était favorable au vendeur, les anciens prix demeureraient en vigueur, en vertu de l'accord tacite, et le Canada récolterait de grands bénéfices dans d'autres domaines de l'économie. En fait, l'accord tacite était loin d'être une protection et le prétendu marché favorable au vendeur s'est rapidement transformé en marché avantageux pour l'acheteur, ce qu'il est demeuré depuis.

Les producteurs de blé canadien ont chèrement payé les quelques bénéfices extorqués au profit de l'industrie canadienne au cours de la négociation Kennedy. Avant même que le nouvel accord ait été rédigé, le marché mondial du blé était retombé sous la loi de la jungle. Cinq mois après, le blé canadien se vendait 22c. plus bas que les anciens prix courants, ce qui obligeait les contribuables du Canada à payer une subvention.

L'année dernière, le secrétaire américain à l'Agriculture a annoncé que l'objectif des exportations de blé était de 750 millions de boisseaux. Récemment, il a annoncé, pour cette année, un objectif semblable, voire plus élevé. Les ventes réalisées l'an dernier par les États-Unis sont le résultat de sensibles réductions de prix. Si les ventes à l'étranger doivent être du même ordre cette année, une année de pléthore et d'excédents, il faudra trouver un moyen quelconque de réduire effectivement les coûts pour l'importateur.

Nous savons tous que le marché libre dans lequel nous nous sommes jetés est un désastre qui a coûté au contribuable canadien des millions de dollars sous forme de subventions nécessaires pour protéger un prix minimum qu'était déjà censé protéger un accord tacite. C'était, pour le ministre, la seule manière de s'en sortir à l'époque. Avant de présenter cette subvention, rendue nécessaire par ses propres gaffes au cours des négociations sur le tarif douanier, il est allé à Washington plaider ce gentleman agreement. Le *Globe and Mail* du 16 septembre 1967 a résumé le résultat de cette mission dans un éditorial intitulé: «No Gentlemen Present.»

En janvier dernier, le Conseil international du blé a prédit que les exportations de blé subirait une nouvelle baisse et que le Canada serait le plus durement atteint de tous les pays exportateurs—affirmation corroborée par les derniers chiffres sur l'exportation du Bureau fédéral de la statistique. Mais entre les premiers jours du marché mondial libre du blé jusqu'à l'époque actuelle, où les entrepôts regorgent de blé non vendu, les anciens marchés ont disparu et le tableau n'a jamais été plus sombre et plus embrouillé. Or, le gouvernement actuel, en fait le même qui était au pouvoir auparavant, n'a absolument rien fait de positif pour améliorer la situation. Nous avons connu une succession de ministres de l'Agriculture et du Commerce,